



BOURSE DE COMPAGNONNAGE

MUSIQUES TRADITIONNELLES ET DU MONDE

DOSSIER DE CANDIDATURE

DOSSIER À RETOURNER LE 20 OCTOBRE 2020

PAR MAIL UNIQUEMENT :

NATHALIE.DECHANDON@FAMDT.COM

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA PAS
ÊTRE INSTRUIT.

2020 | 2021



FAMDT



Adami



CRITÈRES DE SÉLECTION

Préambule :

Ce dispositif consiste en une transmission entre un.e artiste reconnu.e du secteur des musiques traditionnelles ou du monde et un.e musicien.ne professionnel.le, dans une relation interpersonnelle hors du cadre habituel du stage ou de la formation initiale. L'échange porte autant sur un domaine musical spécifique que sur la culture du secteur abordé. Au cours de ce travail, une attention particulière est portée à l'approche artistique propre au musicien.ne formateur.trice choisi.e.

Un tel projet de formation est avant tout une démarche personnelle, c'est pourquoi la personne désireuse d'en bénéficier choisit elle-même le formateur.trice avec qui elle souhaite travailler, et élabore les contenus pédagogiques avec lui ou elle. La FAMDT peut évidemment aider le demandeur ou la demandeuse à remplir le dossier de candidature (définition du projet, mise en relation du demandeur.euse et du formateur.trice...). Le choix du lieu de la formation sera laissé à l'appréciation du formateur.trice en accord avec le boursier.ère.

Le boursier ou la boursière :

Cette formation s'adresse à tou.te.s les musicien.ne.s, chanteurs, chanteuses sans distinction d'âge, de zone géographique et d'instrument pratiqué.

Ils ou elles devront être issu.e.s du milieu des musiques traditionnelles ou des musiques du monde.

Le boursier.ère devra pouvoir témoigner de son activité professionnelle soit parce qu'il ou elle bénéficie du régime d'intermittent du spectacle, soit parce qu'il ou elle cherche à se former dans son secteur. Plus généralement, on considérera comme musicien.ne. professionnel.le celui ou celle qui tire l'essentiel de ses revenus de son activité artistique depuis au moins deux années.

Le formateur ou la formatrice :

Le formateur.trice devra être issu.e du milieu des musiques traditionnelles ou des musiques du monde et reconnu.e pour sa pratique artistique et sa compétence pédagogique.

Sur le projet :

L'appréciation des candidatures sera basée en premier lieu sur :

- La cohérence entre la formation souhaitée et son projet artistique
- La capacité de développement de l'artiste-interprète suite à cette formation
- La motivation
- En complément des questions relatives à la technique instrumentale ou vocale, la formation devra aborder les aspects artistiques et stylistiques propres à ces pratiques.

PIÈCES À JOINDRE EN UN SEUL PDF

1. Le présent document dûment rempli et signé ;
2. Une lettre de motivation du candidat.e présentant les objectifs artistiques et pédagogiques du projet en le replaçant dans le parcours artistique du demandeur ;
3. La biographie du candidat.e avec ses références artistiques ;
4. La biographie du formateur.trice avec ses références artistiques ;
5. Un document sonore (audio ou vidéo de bonne qualité) du candidat.e et du formateur.trice ;
6. Une lettre du formateur.trice acceptant le projet de compagnonnage ;
7. Un projet pédagogique cosigné par le boursier.ère et le formateur.trice

À noter

Nous écartons les candidatures lorsqu'un lien de proximité est avéré entre candidat.e.s boursier.ère.s et formateur.trice.s (famille, collègue et entourage).

Les bourses de compagnonnage ne représentent en aucun cas une formation initiale à un instrument ou au chant. Elles ne sont ni destinées à financer un projet de création ou l'enregistrement de disque.



INFORMATIONS BOURSIER.ÈRE

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tel :

Mail :

Date de naissance :

Statut & activité(s) professionnelle(s) :

Instrument(s) pratiqué(s) :

INFORMATIONS FORMATEUR.TRICE

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tel :

Mail :

Date de naissance :

Instrument ou répertoire sur lequel porte la demande :



PLANNING

Périodes prévues pour la formation : janvier – juillet 2021, réparties sur 10 journées en général en 2, 3 ou 4 sessions, sur une période de 2 à 6 mois, se terminant au plus tard le 19 juillet 2021.

Du : _____ Au : _____

Du : _____ Au : _____

Du : _____ Au : _____

Lieu où se déroulera la formation :

Un bilan écrit sera demandé à la fin de la formation (ressentis, remarques, bilan et perspectives).



CONDITIONS FINANCIÈRES

Précisions sur le budget :

Le Formateur.trice est rémunéré à hauteur de 240 euros brut par jour de travail (60 H) soit 10 journées de 6h à répartir entre janvier et mi-juillet 2021.

Le formateur.trice est rémunéré au régime général et salarié.e par la FAMDT. La subvention de l'ADAMI est versée à la FAMDT et correspond au montant du salaire du formateur.trice. Si toutefois le formateur.trice est d'origine étrangère et n'habite pas en France, il/elle doit impérativement produire une facture issue d'une institution ou association immatriculée dans le pays où il/elle réside.

Les frais du stagiaire et du formateur.trice (transports, repas, hébergements) sont à la charge du boursier.ère (autofinancement, partenariat avec une structure, fonds de formation...).

Nous, soussignés, certifions les renseignements ci-dessus exacts et avoir pris connaissance des conditions 2020-2021 des bourses de compagnonnage en musiques traditionnelles et musiques du monde.

Fait à :

Le :

Le boursier /La boursière :

Le formateur/La formatrice :

